

25 - 14/03/2023 Fourniture de peinture (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 25
--	---	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Fourniture de peinture.

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché passé selon la procédure « d'appel d'offres ouvert », il a été retenu par la Commission d'Appels d'Offres réunie le 23 février 2023 pour la « Fourniture de peinture », les entreprises suivantes : Pour le lot 1 « Peinture bâtiments » : la sarl International Diffusion Décor (Sud Color) sise 66 000 Perpignan pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T. Pour le lot 2 « Peinture stades » : l'entreprise Maisagri Sas sise 82700 Cordes Tolosannes pour montant maximum annuel de 11 000 € H.T. Pour le lot 3 « Peinture routière » : l'entreprise Société Applications Routières sise 92 000 Nanterre pour un montant maximum annuel de 42 000 € H.T.
Article 2 :	Marché conclu par accord-cadre avec « maximum annuel » pour une durée initiale d'un an, reconductible trois fois.

Fait à Argelès-sur-mer, le : 14/03/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

Le Maire,



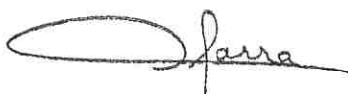
Antoine PARRA.

ACTE PUBLIÉ

En date du 20/03/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2023

Application auprès de lepalais.com

98_AU-866-2166-0088-20230314-DEC25_23031